



CET - QUAND LE BLAIREAU COURT APRÈS LE LAPIN !

COMMUNIQUÉ :

Comme annoncé dans nos précédents communiqués, les conséquences positives de la réforme historique, défendue et obtenue par **FO Justice**, sont nombreuses. Outre le passage en catégorie B pour le CEA et en catégorie A pour le CDC, cette réforme va permettre, entre autres, une meilleure indemnisation des jours de « Compte Épargne Temps » de l'ensemble des Personnels de Surveillance.

► **En effet, les montants bruts des jours de CET indemnisés seront fixés comme suit :**

- **150€ pour les agents de Catégorie A**
- **100€ pour les agents de Catégorie B**
- **83€ pour les agents de Catégorie C**

Certains semblent découvrir aujourd'hui que, grâce à la réforme, les jours de CET seront mieux indemnisés, et essaient à présent de se faire de la publicité sur des acquis que seul **FO Justice** a obtenu.

Ces mêmes blaireaux ont, pour mémoire, combattu la mise en place de cette réforme, allant même jusqu'à voter CONTRE en CSA-M, aveuglés par leur orgueil et leur objectif malsain consistant à combattre notre organisation syndicale au détriment des Personnels.

Effectivement, la mise en paiement des jours de CET sera quelque peu différée, car l'ensemble des Personnels ayant changé de catégorie depuis le 1^{er} janvier 2024, la DAP a informé **FO Justice** que l'indemnisation ne pourra avoir lieu qu'après notification de l'ensemble des arrêtés de reclassement. Cette notification doit commencer au mois de février et la mise en paiement des CET devrait donc avoir lieu à partir du mois d'avril.

► **Pour rappel à nos détracteurs aigris de UFAP Unsa et consorts ?**

► **FO Justice vous énumère à nouveau l'ensemble des mesures apportées directement par notre réforme historique, des fois qu'il vous viendrait à l'idée de vouloir vous en attribuer facétieusement la paternité :**

- **Une augmentation de plusieurs centaines d'euros par mois**
- **Plusieurs milliers de promotions**
- **Un déroulé de carrière renforcé**



- Une pension de retraite plus rémunératrice avec des indices en forte augmentation
- Une augmentation du taux des heures supplémentaires pour le CEA au 1^{er} janvier 2024
- Une augmentation de l'indemnisation des CET
- Etc...

Visiblement, la réforme n'est pas si mauvaise que cela pour que vous en fassiez la promotion !!

Vous l'avez dénigrée, vous avez craché dessus avec vos copains du bloc, pour qu'au final ce bloc de pacotille se fissure et que la CGT vote favorablement !

BIS REPETITA 🗳️ 🗳️

Voici un bien triste REMAKE de 2018 où l'on voyait l'intersyndicale de l'époque, la main sur le coeur, affirmer avec un aplomb déconcertant : « **nous ne demandons pas d'argent sur le sang qui a coulé** ».

► Pour rappel : <https://youtu.be/ZGQ34nXEjyc>

Et au bout du bout, comme pour la catégorie B aujourd'hui, la CGT rejoignait en 2018 la position de **Force Ouvrière**, revendiquait des avancées indemnitaires et statutaires et refusait finalement de signer le relevé de conclusions du Mouvement historique !

Ils sont loin d'être des imbéciles, juste des opportunistes. La CGT n'a pas, n'a plus de colonne vertébrale... à quand une fusion avec le SPS ?

Alors grand bien fasse à l'UFAP Unsa de plébisciter les bienfaits de la réforme historique obtenue par **FORCE OUVRIÈRE JUSTICE**. Les personnels ne sont pas dupes. Ils savent à qui ils la doivent et prochainement, ce sont les bulletins de salaire qui parleront et eux, ne mentiront pas !

Nul doute que certains blaireaux opportunistes essayeront aussi de s'attribuer une nouvelle avancée historique pour laquelle seul Force Ouvrière a œuvré 😏

FO JUSTICE, LE SEUL SYNDICAT QUI AGIT SANS TRAHISON !

FO Justice – le 08 Janvier 2024

